

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un dossier d'admission aux **Mastères Spécialisés « Santé »** de l'École Centrale Paris.

Je vous demande de bien vouloir adresser au Service des Admissions votre dossier de demande d'admission dûment rempli, daté et signé, accompagné :

- d'une photo d'identité récente (à coller sur la page correspondante),
- des copies des diplômes principaux,
- d'un curriculum vitae,
- d'une lettre de motivation,
- des conditions générales de ventes signées par le participant,
- d'un chèque de 179,40 € TTC **à l'ordre de Centrale Formation**, correspondant aux frais de dossier de candidature. Nous vous rappelons que ces frais ne sont en aucun cas remboursés,
- d'une ou plusieurs attestations confidentielles, selon le format joint, remplie(s) par des responsables qui vous connaissent bien. Ces attestations sont jointes au dossier papier de candidature **sous pli cacheté** ou envoyées directement à Centrale Formation.

Le dossier doit être adressé à l'adresse suivante :

CENTRALE FORMATION
Christelle Grouas
Bâtiment Olivier - Grande Voie des Vignes
92295 Châtenay-Malabry Cedex

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter Christelle Grouas au 01 41 13 14 02.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Responsable du Service des Admissions,

P.J. :

- * *Demande d'admission*
- * *Conditions d'admissions*
- * *Conditions générales de Vente*

CONDITIONS D'ADMISSION Mastères Spécialisés

GRS (Gestion des Risques et de la sécurité des établissements et réseaux de Santé)

MTS (Management et Technologie des établissements et réseaux de Santé)

ICS (Ingénierie de l'information et des Connaissances des organisations de Santé)

L'Ecole Centrale Paris est un grand établissement sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de former des ingénieurs et cadres de haut niveau pour l'entreprise.

La formation s'appuie sur la pluridisciplinarité, alliant formation scientifique et technique de base, formation technologique et initiation concrète aux réalités humaines, sociales et économiques de l'entreprise.

L'Ecole est habilitée à délivrer le titre d'Ingénieur des Arts et Manufactures (Ingénieur ECP), le diplôme de Master Recherche et le diplôme de doctorat.

En outre, certaines formations de l'Ecole centrale Paris relèvent d'une marque collective « Mastères Spécialisés » attribuée par la Conférence des Grandes Ecoles.

1 - Admission des étudiants

L'admission des étudiants est prononcée par le Directeur de l'ECP après avis de la commission de sélection.

Les candidats, français ou étrangers, doivent être titulaires soit :

- d'un diplôme d'ingénieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieurs,
- d'un diplôme d'une des écoles de management habilitées à délivrer le grade de Master
- d'un diplôme de 3^{ème} Cycles ou diplôme équivalent dont la liste est arrêtée par la Conférence des Grandes Ecoles.

Pour le premier point, il s'agit de 3^{ème} Cycles habilités par les autorités universitaires (DEA, DESS, Master ...); pour le second, il s'agit de diplômes professionnels cohérents avec le niveau BAC + 5, ou de diplômes permettant la présentation à certains grands concours nationaux (ENA ...)

- d'un diplôme de Maîtrise ou équivalent (avec minimum 3 ans d'expérience professionnelle)
- d'un diplôme de Maîtrise ou équivalent (possibilité d'admission sous réserve de dérogation)
- d'un diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus

2 - Programme d'enseignement

La formation peut s'étendre sur 24 mois pour ICS et MTS et 18 mois pour GRS et comprend :

- une partie pédagogique présentielle de 54 à 70 jours,
- une mission en Entreprise de 4 à 6 mois, qui donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'une thèse professionnelle.

3 - Coût de la formation (Frais de dossier et de scolarité)

Le coût de la formation est fixé à **14 500 € HT** (soit 17 342 € TTC), incluant les frais pédagogiques et les frais d'inscription universitaire.

Les candidatures, pour être admises, devront être accompagnées d'un règlement de 179,40 € TTC à l'ordre de Centrale Formation, **correspondant aux frais de dossier. Ces frais ne seront en aucun cas remboursés.**

4 – Procédures d'admission (Votre contact : Christelle Grouas - téléphone 01-41-13-14-02)

Les dossiers d'admission complets sont à déposer auprès de Centrale Formation au plus tard 10 jours avant la date de la commission (nombre de places limité).

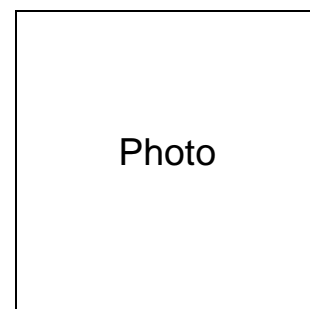
Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- une photo d'identité récente (à coller sur la page correspondante),
- les copies des diplômes principaux,
- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- les conditions générales de ventes signées par le participant,
- un chèque de 179,40 € TTC à l'ordre de Centrale Formation, correspondant aux frais de dossier de candidature. Nous vous rappelons que ces frais ne sont en aucun cas remboursés,
- une ou plusieurs attestations confidentielles, selon le format joint, rempli(es) par des responsables qui vous connaissent bien. Ces attestations sont jointes au dossier papier de candidature sous pli cacheté.

Après réception du dossier de candidature, le candidat pourra être convoqué pour un entretien, dans le cadre du processus de sélection.

Les candidats admis prenant en charge tout ou une partie du Mastère Spécialisé à titre personnel devront, pour valider leur inscription, effectuer un premier versement de 1 500 € HT (soit 1 794 € TTC), à une date qui leur sera indiquée dans le courrier d'admission après chacune des commissions d'admission. Ce montant ne sera pas remboursé en cas de non présentation de l'étudiant le jour de la rentrée.

En cas de non réception de votre chèque d'acompte à la date indiquée, nous ne pourrions vous garantir votre place en Mastère spécialisé.



DEMANDE D'ADMISSION EN MASTÈRE SPÉCIALISÉ 2012/2013

(Merci de cocher la case correspondante)

GRS

(Gestion des Risques et de la sécurité des établissements et réseaux de Santé)

MTS

(Management et Technologie des établissements et réseaux de Santé)

ICS

(Ingénierie de l'information et des Connaissances des organisations de Santé)

Nom : **Prénom :**

MINISTÈRE CHARGÉ DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS
DEMANDE D'ADMISSION
Mastères Spécialisés « Santé » 2012 / 2013

IDENTITÉ

NOM : Prénom :
 Nom de jeune fille : Situation militaire (Français) :
 Né(e) le : à : Nationalité :
 Situation de famille : (*ayer les mentions inutiles*) : célibataire, marié(e), vie maritale, divorcé(e), veuf(ve)

ADRESSE PERSONNELLE en France (à préciser impérativement)

N° : Rue :
 Code Postal : Ville :
 Tél : Portable : E-mail.....

ADRESSE PROFESSIONNELLE (pour les salariés)

Nom entreprise :
 N° : Rue :
 Code Postal : Ville :
 Tél (ligne directe) : E-mail.....
 Nom et prénom du Responsable Formation :
 Tél (ligne directe) : E-mail.....
 Nom et prénom de la personne en charge du dossier :
 Tél (ligne directe) : E-mail.....

DIPLOMES OBTENUS (*cocher le niveau et préciser le dernier diplôme obtenu et l'année d'obtention*)

- Bac + 5 et plus
 Bac + 4 et min 3 ans d'expérience
 Bac + 4

Merci de préciser le(s) moyen(s) de financement que vous envisagez

	Montant	Demande de prise en charge effectuée	Accord reçu (merci de joindre un justificatif)	Si non, date prévisionnelle de réception de l'accord
Ressources personnelles		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Entreprise/Etablissement		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Congé individuel de formation		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Conseil Régional		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Pôle Emploi		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Autres :		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

SITUATION PROFESSIONNELLE

Nombre d'années d'expérience professionnelle post-diplôme :
 Etes-vous en recherche d'emploi oui non

CERTIFIÉ SINCÈRE,

Date :

Signature :

ATTESTATION CONFIDENTIELLE pour l'admission aux Mastères Spécialisés en Santé

- GRS** (Gestion des Risques et de la sécurité des établissements et réseaux de Santé)
 MTS (Management et Technologie des établissements et réseaux de Santé)
 ICS (Ingénierie de l'information et des Connaissances des organisations de Santé)
 (Merci de cocher la case correspondante)

- A compléter par le responsable de l'entreprise
 - A envoyer directement à : CENTRALE FORMATION
 Christelle Grouas
 Bâtiment Olivier - Grande Voie des Vignes
 92295 CHATENAY-MALABRY Cedex
 Tél : 01.41.13.14.02 Fax : 01.46.83.92.99

Nom et Prénom du candidat :

Depuis quand connaissez-vous le candidat :

Dans quelles circonstances avez-vous eu l'occasion de l'apprécier :

APPRÉCIATIONS SUR LE CANDIDAT	EXCELLENT	T.BON	BON	MOYEN	FAIBLE	IMPOSSIBLE A EVALUER
Aptitudes intellectuelles						
Ouverture d'esprit						
Cohérence du projet professionnel						
Rayonnement / leadership						
Maturité						
Capacité d'adaptation à un milieu nouveau						
Esprit d'initiative / innovation						

Comment jugeriez-vous le candidat en comparaison avec les autres étudiants de même formation ou du groupe de personnes placées sous votre responsabilité ?.....

- Au-dessus de la moyenne
 Moyen
 Au-dessous de la moyenne

Précisez le nombre des étudiants dans la même formation :

Nom et qualité du signataire :

Nom et coordonnées de l'employeur :

Date :

Signature et cachet de l'employeur

Carte de visite

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2011 et 2012

(formations longues)

EXECUTIVE CERTIFICATE - MASTERE SPECIALISE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

1. PRÉSENTATION

Centrale Formation est une Société Anonyme, Etablissement de CRSA, dont le siège social est établi à Châtenay-Malabry (92290) – Grande Voie des Vignes.

Dans le cadre de son activité de formation continue, Centrale Formation développe, propose et dispense des formations inter et intra entreprises non diplômantes, des Executive Certificates, des certificats de qualification professionnelle et des programmes de Mastère Spécialisé.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « les CGV ») s'appliquent à toute personne physique (ci-après « le Participant ») qui se porte candidat ou est inscrite à l'un des programmes de formation longue dont Centrale Formation – Ecole Centrale Paris gère le processus d'admission et délivre les certifications/diplômes.

Le fait de se porter candidat en complétant le dossier de demande d'admission, de s'inscrire après admission ou de signer la convention de formation professionnelle implique l'adhésion entière et sans réserves du Participant aux présentes CGV.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Participant ne peut, sauf acceptation

formelle et écrite de Centrale Formation, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Centrale Formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Participant reconnaît également que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Centrale Formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation du programme de formation à ses besoins.

3. CANDIDATURE ET INSCRIPTION

3.1. Candidature

Les candidats sont sélectionnés par un jury d'admission sur dossier, en fonction de leur expérience, de leur motivation, de la cohérence de leur projet professionnel, et de leur potentiel d'évolution vers des postes à responsabilités. Les candidats doivent justifier d'un niveau minimum en français leur permettant de suivre et participer aux enseignements avec succès.

Pour pouvoir être examiné par le jury d'admission, le dossier de candidature doit :

- être dûment complété ;
- être accompagné de la totalité des documents demandés ;
- être reçu par le service de la formation continue au maximum le jour de clôture des inscriptions ;

Le candidat qui souhaite un paiement échelonné de la formation, doit en faire la demande lors de la candidature.

3.2. Inscription

Chaque candidat admis à intégrer une formation longue reçoit pour signature, deux exemplaires d'une convention de formation professionnelle établie selon les textes en vigueur dont un est à retourner à Centrale Formation. En cas de paiement échelonné de

la formation, les conditions de son règlement sont inscrites à la convention de formation professionnelle.

L'inscription d'un candidat est définitive après :

1. Pour les personnes qui autofinancent leur formation :

- acceptation de la candidature par le jury d'admission ;

et

- réception par retour de courrier :

- du contrat de formation professionnelle signée

- selon les modalités de paiement fixées à la convention de formation professionnelle, du ou des chèques couvrant les frais restant à la charge du participant, et dans les limites fixées à l'article 3.3.2 des présentes CGV.

2. Pour les personnes dont la formation est financée par une entreprise

- acceptation de la candidature par le jury d'admission et le Conseil des Admissions et des Diplômes ;

et

- réception par retour de courrier :

- de la convention de formation professionnelle signée qui vaut bon de commande de l'entière prise en charge financière de la formation par l'employeur.

3. Pour les personnes dont la formation est financée par un organisme financeur (FONGECIF...)

- acceptation de la candidature par le jury d'admission et le Conseil des Admissions et des Diplômes ;

et

- réception par retour de courrier :

- de la convention de formation professionnelle signée ;

- de l'attestation de prise en charge du FONGECIF dont pourcentage de prise en charge ;

Les personnes dont la demande de financement par un FONGECIF serait refusée se verront appliquer le régime des personnes qui autofinancent leur formation.

Le participant dispose d'un délai de rétractation de sept jours à compter de la signature de la convention de formation professionnelle.

3.3. Facturation – Règlement

3.3.1. Frais de scolarité (frais de formation)

Les frais de scolarité sont HT et exprimés en euros. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Participant. Les frais de scolarité couvrent les sessions de formation, les supports de cours, l'accès aux ressources informatiques et documentaires de l'École ainsi que les pauses café prises dans le cadre des modules de formation. Les frais de scolarité ne couvrent pas les frais de repas et d'hébergement pendant la durée de la formation.

3.3.2. Paiement

Les frais de scolarité sont facturés et payables en début de formation. Toutefois, un aménagement du paiement sur l'année scolaire pourra être accordé sur demande expresse du candidat lors de sa candidature.

Le Participant est redevable de la part des frais de scolarité non pris en charge par son employeur ou par les organismes participant au financement de sa formation. Toute somme due non payée à échéance empêchera la délivrance du certificat/diplôme à l'issue de la formation, et cela jusqu'à complet paiement.

3.3.3. Financement par un FONGECIF

En cas de financement par un FONGECIF dont dépend le Participant, notamment dans le cadre d'un congé individuel de formation, il appartient au Participant d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès du FONGECIF (Les demandes s'effectuent au minimum 3 mois avant le début de la formation).

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et précisé sur l'exemplaire de la convention que le Participant retourne signée à Centrale Formation. En cas de prise en charge partielle par le FONGECIF, la différence sera directement facturée par Centrale Formation au Participant. Si l'accord de prise en charge du FONGECIF ne parvient pas à Centrale Formation au premier jour de la formation, Centrale Formation se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Participant.

3.4. Conditions d'annulation

3.4.1. Annulation pendant le délai de rétractation

Dans les sept jours de la signature de la Convention de formation professionnelle, le participant peut annuler son inscription à la condition d'en informer Centrale Formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne peut lui être exigée.

3.4.2. Annulation de l'inscription à l'initiative du Participant

La date de rentrée ainsi que les dates de formation sont fixées par Centrale Formation et acceptées par le Participant lors de son inscription à une formation longue.

Toute annulation émanant d'un participant doit faire l'objet d'un écrit recommandé avec accusé de réception auprès de Centrale Formation et de son employeur en cas de financement de la formation par ce dernier.

A partir du 1^{er} jour de formation, la totalité des frais de scolarité seront retenus et facturés. L'aménagement de paiement accordé au participant ne saurait faire obstacle aux dispositions du présent article.

3.4.3. Insuffisance du nombre de participants à une session.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, Centrale Formation se réserve la possibilité d'annuler la formation.

3.5. Force majeure

Centrale Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard du Participant en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par les cours et tribunaux français.

4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Centrale Formation et ses intervenants sont les seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'ils proposent aux Participants. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Centrale Formation pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Centrale Formation et de ses intervenants. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, reproduction, exploitation ou transformation, sans accord express de Centrale Formation et de ses intervenants. En particulier, le Participant s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication, par quelque moyen que ce soit, non autorisée des contenus et supports pédagogiques.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, Centrale Formation et ses intervenants demeurent propriétaires de leurs outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de la formation.

5. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel contenues dans le dossier de demande d'admission et dans la convention de formation professionnelle, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression. Sauf refus exprès et écrit nominatif, les données informatiques pourront faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange avec les partenaires pédagogiques de Centrale Formation.

6. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Participant et Centrale Formation à l'occasion de l'exécution du contrat, le règlement sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

« J'ai bien pris connaissance des Conditions Générales de Vente : pages 1 et 2 ».

Le participant :

Nom : _____

Prénom : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Nom Prénom :

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE VENTES

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Demande d'admission | <input checked="" type="radio"/> Bac + 5 et plus |
| <input type="checkbox"/> CV | <input checked="" type="radio"/> Bac + 4 et min 3 ans d'expérience |
| <input type="checkbox"/> Copie des diplômes | <input checked="" type="radio"/> Bac + 4 |
| <input type="checkbox"/> Lettre de motivation | |
| <input type="checkbox"/> Photo d'identité | |
| <input type="checkbox"/> Fiche confidentielle | |
| <input type="checkbox"/> Conditions générales de Vente | |
| <input type="checkbox"/> Frais de dossier | |

CADRE RÉSERVÉ AU RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Date de l'entretien avec le candidat :

Impression générale :

Sérieux du projet du candidat :

Avis motivé quant à la candidature du candidat :

Identité du signataire :

Date et signature :

CADRE RESERVÉ A LA COMMISSION D'ADMISSION

- Admis Admis au titre des dérogations Refus

Observation :

Béatrice ROCHER, Présidente de la Commission,

Date et Signature :